Project number: 2018-1-FR01-KA204-047670

La prison comme environnement d'apprentissage

Celui qui ouvre une école, ferme une prison.
(Victor Hugo)

EESPIP 2018

Co-funded by the Erasmus+ Programme of the European Union

LE PROJET EESPIP

Dans le cadre du projet EESPIP, nous avons rencontré des directeurs, des officiers et des détenus dans différents centres pénitentiaires européens. Le projet EESPIP, qui se déroule de 2018 à 2021, **tente d'apporter une solution au problème de l'accès des prisonniers à la formation dans les établissements pénitentiaires** de 5 pays: France, Espagne, Portugal, Pologne et Roumanie.

La première partie du projet a consisté en une enquête réalisée dans les centres de détention et les prisons, en se concentrant sur trois domaines principaux:

- La perception de l'éducation en prison par les responsables et leur implication dans le système.
- Perception de l'éducation en prison pour les agents et leur implication dans le système
- Perception de l'éducation des prisonniers et de leur implication dans le système

Notre public cible était principalement les femmes et les minorités ethniques en prison.

Suite à cette enquête (résultats complets et présentation du projet sur **www.eespip.eu**), nous avons travaillé sur la possibilité d'impliquer les gardiens de prison dans l'accès à la formation des détenus, en leur proposant une formation complémentaire.

Mais convenons d'abord de la finalité de l'éducation:

Le rôle essentiel de l'éducation des adultes dans le développement de la société est reconnu depuis longtemps. Depuis la première conférence internationale sur l'éducation des adultes en 1949, les États membres de l'UNESCO ont redoublé d'efforts pour garantir aux adultes le droit d'exercer leur droit fondamental à l'éducation. Les conférences ultérieures de Montréal (1960), Tokyo (1972), Paris (1985) et Hambourg (1997) ont réaffirmé ce droit et proposé des moyens de le réaliser. En 1976, la Conférence générale de l'UNESCO a approuvé la Recommandation de Nairobi sur le développement de l'éducation des adultes (UNESCO, 1976), qui consacre l'engagement des gouvernements à promouvoir l'éducation des adultes en tant que partie intégrante du système éducatif dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie.

> *"L'apprentissage et l'éducation des adultes sont des composantes essentielles de l'apprentissage tout au long de la vie. Il englobe toutes les formes d'enseignement et d'apprentissage qui visent à garantir que tous les adultes participent à la société et aux possibilités d'emploi. L'éducation des adultes a de nombreuses définitions : elle est le substitut de l'enseignement primaire pour une très grande partie des adultes du monde ; elle est le complément de l'enseignement élémentaire ou professionnel pour de nombreuses personnes qui n'ont reçu qu'une éducation très incomplète ; elle élargit l'éducation de ceux qu'elle aide à faire face aux nouvelles exigences de leur environnement ; elle améliore l'éducation de ceux qui ont un niveau d'instruction élevé ; et elle est un moyen de développement individuel pour tous. (Faure et al., 1972, p. 231-232).*

En quoi l'éducation en prison est-elle différente?

L'éducation en prison est différente de l'éducation offerte dans un environnement ouvert. Il y a plusieurs raisons à cela:

Au niveau de la prison elle-même

- Manque de personnel,
- Manque de moyens,
- Manque d'implication du personnel.

Au niveau des détenus

- Les difficultés personnelles et financières des prisonniers,
- Leur niveau d'éducation de base et leur manque d'implication,
- Leur volatilité : certains prisonniers ne restent pas assez longtemps pour terminer un cursus, tandis que d'autres, au contraire, condamnés à une longue peine, n'en voient pas la nécessité.

Cependant, de nombreuses recherches ont permis de mettre au point diverses mesures pour faciliter la participation des détenus:

Des recherches empiriques sur les caractéristiques sociodémographiques des détenus ont mis en évidence le faible niveau d'éducation et le manque de qualifications à l'intérieur des prisons (Morgan, Liebling, 2007 ; Combessie, 2001 : 37). D'un point de vue utilitaire, alors que la criminalité est une externalité négative ayant un coût social énorme, l'éducation peut réduire l'activité criminelle et le taux de criminalité (Lochner, Moretti, 2001). L'approche des droits de l'homme souligne également la nécessité de mettre en œuvre des activités éducatives en prison afin d'offrir des opportunités pour "aider les prisonniers à réorganiser leur emprisonnement de manière positive [...] en encourageant le prisonnier à se développer en tant que personne" (Coyle, 2009 : 94).

La Commission de l'Union européenne recommande aux gouvernements des États membres de mettre en œuvre une politique tenant compte des éléments suivants:

1. Tous les détenus doivent avoir accès à l'éducation, ce qui devrait inclure l'éducation de base, la formation professionnelle, les activités créatives et culturelles, l'éducation physique et le sport, l'éducation sociale et les bibliothèques;
2. L'éducation en prison devrait être similaire à celle dispensée à l'extérieur pour les groupes d'âge correspondants, et les possibilités d'éducation devraient être aussi larges que possible;
3. L'éducation en prison devrait viser à développer la personne dans son ensemble, en tenant compte de son contexte social, économique et culturel;
4. Tous ceux qui participent à l'administration du système pénitentiaire et à la gestion des établissements de détention devraient faciliter et encourager l'éducation autant que possible;
5. L'éducation ne devrait pas être considérée comme moins importante que le travail dans le système pénitentiaire et les détenus ne devraient pas subir de préjudice financier ou autre du fait de recevoir cette éducation;

6. Tous les efforts devraient être faits pour encourager le détenu à participer activement à tous les aspects de l'éducation;
7. Des programmes de développement devraient être mis en place pour que les éducateurs des prisons adoptent des méthodes appropriées d'éducation des adultes;
8. Une attention particulière devrait être accordée aux détenus ayant des difficultés particulières, en particulier ceux qui ont des difficultés de lecture et d'écriture ;
9. La formation professionnelle devrait viser au développement plus large de l'individu tout en tenant compte de l'évolution du marché du travail;
10. Les détenus devraient avoir accès gratuitement à une bibliothèque bien fournie au moins une fois par semaine;
11. L'éducation, la physique et le sport devraient être développés et encouragés;
12. Les activités créatives et culturelles devraient se voir accorder un rôle important, car elles offrent aux détenus des possibilités particulières de développement et d'expression personnels;
13. L'éducation sociale devrait comporter des éléments pratiques permettant au détenu de gérer sa vie quotidienne en prison, afin de faciliter son retour dans la société;
14. Les détenus devraient être autorisés à participer autant que possible à l'éducation dispensée en dehors de la prison;
15. La communauté extérieure devrait être associée autant que possible à l'éducation des détenus, même lorsque celle-ci doit être dispensée à l'intérieur de la prison;
16. Des mesures devraient être prises pour permettre aux détenus de poursuivre leur éducation après leur libération;
17. Les prisons devraient être dotées des fonds, des équipements et du personnel enseignant nécessaires pour permettre aux détenus de recevoir une éducation appropriée.

(Recommandation n° r (89) 12 du Comité des Ministres aux Etats membres sur léducation en prison (adoptée par le Comité des Ministres le 13 octobre 1989 lors de la 4298e réunion des Délégués des Ministres).

En général, en Europe, nous pouvons voir et comprendre

l'éducation carcérale du point de vue de la façon dont un pays particulier de l'administration pénitentiaire perçoit les prisonniers : citoyens ou délinquants.

Du point de vue du citoyen, l'éducation en prison est considérée comme un droit humain fondamental, et l'approche consiste à garantir le même accès et la même qualité à tous les apprenants, quel que soit le lieu où l'apprentissage a lieu. Dans ce contexte, l'approche s'oriente vers les principes de l'éducation des adultes.

Du point de vue des délinquants, l'éducation est considérée comme un outil permettant de réduire la récidive. L'accent est mis sur l'employabilité et sur la manière dont le contexte de la formation professionnelle soutient cette dernière.

LA POLITIQUE

Le Conseil de l'Europe est la principale voix dans le contexte européen, qui définit les normes et les règles de l'éducation en milieu carcéral. Considérer la personne en prison comme un citoyen, un membre de la société, est au cœur de la politique pénale du Conseil de l'Europe en général et de sa politique d'éducation en milieu carcéral en particulier. La politique du Conseil en matière d'éducation pénitentiaire est exposée de manière très complète dans le document intitulé L'éducation en prison (Conseil de l'Europe, 1990), et elle est fortement soutenue par les Règles pénitentiaires européennes (Conseil de l'Europe, 2006). Au cours des trois dernières décennies, les recommandations du Conseil de l'Europe (CE) sur l'éducation en prison (1989) ont fourni le principal point de référence et les normes généralement acceptées pour les services d'éducation en milieu carcéral. La Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales du Conseil de l'Europe (1950) stipule que "nul ne peut être privé du droit à l'éducation", tandis que les Principes fondamentaux relatifs au traitement des détenus proclament que "tous les détenus ont le droit de participer à des activités culturelles et à une éducation visant au plein épanouissement de la personnalité humaine" (Nations unies, 1990, résolution 45/111 : n° 6). Ces droits ont été réitérés par les Règles pénitentiaires européennes en favorisant "l'accès à des programmes éducatifs aussi complets que possible et qui répondent à leurs besoins individuels tout en tenant compte de leurs aspirations" (CE, 2006, 28.1). En outre, la Charte des droits

fondamentaux de la Commission européenne reconnaît que "toute personne a droit à l'éducation" (Conseil de l'Europe, 2007).

Considérer la personne en prison comme un citoyen, un membre de la société, est au cœur de la politique pénale du Conseil de l'Europe en général et de sa politique d'éducation en prison en particulier. Les hommes et les femmes emprisonnés sont considérés comme ayant droit à une forme d'éducation des adultes que ceux qui sont en dehors de la communauté devraient avoir à leur disposition. Le Conseil de l'Europe considère l'éducation des adultes comme "un facteur fondamental d'égalité des chances en matière d'éducation et de démocratie culturelle", et considère qu'elle favorise "le développement du rôle actif et des attitudes critiques des femmes et des hommes, en tant que parents, producteurs, consommateurs, utilisateurs des médias, citoyens et membres de leur communauté".

Dans la politique du Conseil de l'Europe, l'éducation des adultes est "considérée comme un moyen de participer et d'expérimenter plutôt que d'absorber passivement des connaissances et des compétences ; c'est un moyen par lequel les gens explorent et découvrent leur identité personnelle et de groupe" (Conseil de l'Europe, 1990 : 18). Ainsi, l'une des recommandations clés de l'Education en prison est que tous les détenus doivent avoir accès à un vaste programme d'études, l'objectif étant de "développer la personne dans son ensemble en tenant compte de son contexte social, économique et culturel" (Conseil de l'Europe, 1990 : 8). L'approche adoptée ici consiste très clairement à considérer la personne en prison comme un citoyen à part entière et comme une "personne à part entière".

LA PRATIQUE

De 2017 à 2019, un examen et une recherche sur l'état de l'éducation en milieu carcéral en Europe ont été organisés sous la coordination du groupe d'experts d'Europris. La conclusion a été que même si la politique soutient l'éducation des adultes, dans la pratique, nous voyons l'accent mis sur les compétences de base et professionnelles : "invariablement structuré autour de la remédiation des capacités de lecture/écriture/numératie de faible niveau et le développement des compétences professionnelles de faible niveau. Bien que l'identification et le traitement des faibles niveaux d'alphabétisation et la promotion des compétences professionnelles soient des fonctions nécessaires et importantes de l'éducation, elles sont souvent excessivement mises en avant par rapport à l'offre de possibilités plus générales dans le domaine des sciences sociales, des arts et des sciences humaines. Ce déséquilibre peut à la fois discriminer et limiter les aspirations à l'équité d'accès et à l'offre d'un éventail de possibilités qui répondent aux besoins de la population carcérale en général".

Les femmes en prison: la double peine

La détention des femmes est une réalité méconnue qui a une fatalité importante. Il est surprenant de constater le peu de travaux et de recherches effectués par les universitaires ou les experts des prisons sur ce sujet. (Parcours de femmes (Nov.2019))

Les femmes en prison devraient avoir accès à un programme complet d'activités motivantes (travail, formation, études et sport) sur un pied d'égalité avec les hommes. Les délégations du CPT en visite rencontrent trop souvent des femmes détenues à qui l'on propose des activités considérées comme "appropriées" (par exemple, la couture ou l'artisanat) et qui sont exclues de cours de formation professionnelle beaucoup plus réservés aux hommes. Le petit nombre de femmes signifie parfois qu'il n'est pas jugé viable de créer un atelier qui leur soit exclusivement destiné. Cependant, une telle approche discriminatoire ne peut que renforcer les stéréotypes dépassés sur le rôle social des femmes.

(Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) janvier 2018).

Un isolement qui réduit l'accès aux activités

La stricte séparation du logement des femmes et des hommes s'accompagne en théorie de la possibilité de participer à des activités mixtes. En pratique, les "quartiers des femmes" au sein des institutions qui accueillent des hommes et des femmes sont généralement enclavés, isolés du reste de la détention, ce qui rend l'accès aux différents services - tels que les services médicaux, la formation ou les ateliers - plus difficile pour les femmes. Il est donc plus difficile pour les femmes d'accéder aux différents services - tels que les services médicaux, la formation ou les ateliers - d'autant plus qu'elles ont besoin d'être accompagnées dans tous leurs déplacements. Dans ces institutions, les femmes n'ont donc pas, en pratique, accès à la majorité des activités, qui sont principalement destinées au plus grand nombre : les hommes.

(Observatoire des prisons, janvier 2016)

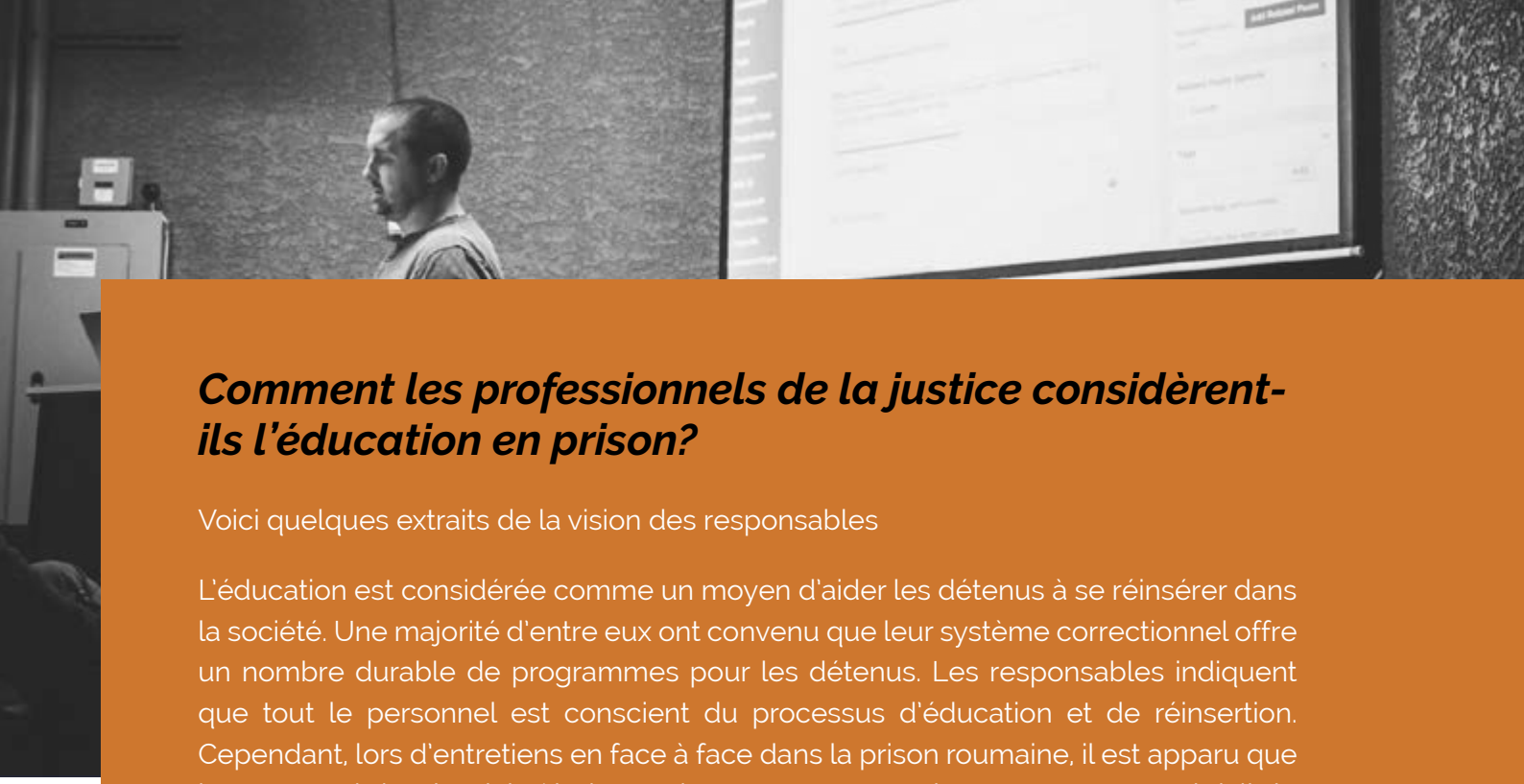

Comment les professionnels de la justice considèrent-ils l'éducation en prison?

Voici quelques extraits de la vision des responsables

L'éducation est considérée comme un moyen d'aider les détenus à se réinsérer dans la société. Une majorité d'entre eux ont convenu que leur système correctionnel offre un nombre durable de programmes pour les détenus. Les responsables indiquent que tout le personnel est conscient du processus d'éducation et de réinsertion. Cependant, lors d'entretiens en face à face dans la prison roumaine, il est apparu que le personnel de sécurité n'était pas du tout au courant des programmes spécialisés d'éducation ou d'alphabétisation des adultes disponibles.

L'éducation formelle et informelle (activités de formation et d'apprentissage) en dehors des salles de classe est très courante. Interrogés sur l'importance de l'implication du personnel pénitentiaire pour encourager et soutenir l'éducation en prison, la plupart des répondants ont estimé qu'il était très important que le personnel pénitentiaire soit impliqué dans ces deux domaines.

Ils estiment qu'il est pertinent pour le personnel pénitentiaire d'être impliqué de quelque manière que ce soit pour soutenir l'éducation en prison, par exemple en ayant différentes discussions avec les détenus, par le biais de différents programmes et de l'implication des ONG (organisations non gouvernementales), en récompensant les détenus qui ont suivi des cours de formation professionnelle ou qui ont évalué leur éducation. Cependant, toutes ces choses sont difficiles à faire si la prison est surpeuplée.

Lorsqu'on a demandé aux personnes interrogées si le personnel de sécurité ou administratif participait de manière formelle ou informelle au soutien des activités éducatives dans leur prison, la plupart ont répondu positivement et le personnel était chargé de garder, d'escorter ou de transporter les détenus vers diverses activités à l'extérieur du pénitencier, de superviser, de soutenir le développement de programmes éducatifs, notamment en sensibilisant les détenus au caractère obligatoire de leur participation à ces programmes et en leur apportant soutien et encouragement

"Rien n'est pire qu'une sortie sèche" a déclaré Muriel Tabeau, directrice du centre pénitentiaire "Le Havre", lors de notre entretien. Une sortie sèche est une sortie où la personne libérée n'a aucun projet, aucun emploi, aucun diplôme. Une phrase simple, mais qui résume à elle seule l'importance de l'éducation en milieu carcéral.

L'avis des détenus (extrait)

La majorité des détenus interrogés ont déclaré que pour eux, l'éducation est synonyme de connaissance, d'apprentissage et de développement à tous les niveaux, ce qui leur permet d'élargir leurs horizons. C'est un moyen de trouver un emploi, une profession, c'est quelque chose de bon et d'utile qui les aide à acquérir les compétences nécessaires dans la société.

Toutes les personnes interrogées considèrent qu'il est très important d'avoir une éducation dans leur vie quotidienne. C'est ainsi qu'elles l'ont exprimé:

"L'éducation est importante dans la vie de toute personne qui veut atteindre un but dans la vie, comme un emploi bien rémunéré".

"L'éducation m'a appris l'humilité, le respect de soi par-dessus tout. Elle m'a aussi appris à croire en mes capacités et, après avoir quitté la prison, j'aimerais poursuivre mes études - aller à l'université".

"L'éducation est un moyen de trouver un emploi, d'acquérir certaines connaissances, d'améliorer les compétences déjà acquises."

"L'éducation est fondamentale pour devenir une meilleure personne."

"L'éducation, la formation, elle donne un sens, elle réduit l'anxiété et la dépression. Mais c'est si difficile à obtenir quand on est une femme en prison".

À la question suivante "Comment pensez-vous que votre agent pénitentiaire peut vous aider dans votre formation", les détenues ont répondu:

"Une meilleure présentation des formes d'enseignement disponibles par les agents, une aide dans le choix des cours, une prise en compte de leurs besoins et une aide dans le suivi et la possibilité d'aider dans les cours lorsque l'enseignant n'est pas disponible.

Il est à noter que de nombreux détenus estiment que les agents pénitentiaires ne les soutiennent pas suffisamment et qu'ils devraient les écouter davantage, qu'ils pourraient les aider en leur indiquant les cours qu'ils peuvent suivre, ou peut-être améliorer leur accès aux livres et à l'école".

On peut en conclure que:

La plupart du personnel pénitentiaire ne reçoit pas de formation ou de soutien pour encourager et soutenir l'éducation des détenus. Cependant, la plupart des personnes interrogées considèrent qu'il est important d'encourager et de soutenir l'éducation des détenus. En outre, la plupart des membres du personnel ont déclaré que leur formation initiale ne comprenait rien sur l'éducation et la formation en prison.

"Il faudrait davantage de formation, de cours professionnels, d'activités éducatives, l'embauche de plus de personnel comme des psychologues et des travailleurs sociaux, ainsi que l'efficacité de chaque département éducatif et la collaboration entre les départements", a déclaré la majorité des agents qui étaient prêts à s'engager dans le soutien à l'éducation des prisonniers.

Pour conclure, quelques témoignages parmi tant d'autres:

Guy, 54 ans. Angers, France

"J'ai fait beaucoup de temps en prison, malheureusement. Mais heureusement, lors de ma dernière incarcération, j'ai suivi des cours pour apprendre à lire et à écrire. Maintenant, j'ai un contrat à durée indéterminée, je travaille dans un groupe d'employeurs et je peux enfin avoir une vie normale".

Annie, 35 ans.

"Je ne suis jamais allée à l'école et j'ai vite basculé. Je me suis retrouvée en prison après avoir subi des violences domestiques, mais grâce à la formation que j'ai reçue, j'ai maintenant un emploi et j'ai retrouvé mes enfants. "

Mohamed, 45 ans.

"Je ne parlais pas français quand je suis arrivé dans cette ville. En prison, j'ai appris et maintenant je peux me débrouiller tout seul. Mais quand on sort, c'est difficile de s'y retrouver. Ce n'est pas aussi facile qu'en prison où ils font tout pour vous. Parce qu'aller à l'école sur une base volontaire n'est pas très apprécié des criminels..."

UNE DOCUMENTATION ESSENTIELLE À LIRE POUR TOUS

Faure et al., 1972, pp. 231-232

Morgan, Liebling, 2007; Combessie, 2001: 3

Coyle, 2009: 94

United Nations (1948), Universal Declaration on Human Rights (Article 26); https://www.un.org/en/universal-declaration-human-rights/index.html

European Committee for the Prevention of Torture and Inhuman or Degrading Treatment or Punishment (CPT) January 2018)

United Nations (2005) High Commissioner for Human Rights & Prisons; https://www.ohchr.org/Documents/Publications/training11Add3en.pdf

United Nations (2016) Resolution pertaining to the acceptance of the Mandela Rules http://undocs.org/A/RES/70/175:

Council of Europe European Prison Rules (revised in 2006): https://rm.coe.int/european-prison-rules-978-92-871-5982-3/16806ab9ae

Recommendation No. r (89) 12 of the Committee of Ministers to Member States on léducation in prison (adopted by the Committee of Ministers on 13 October 1989 at the 4298 meeting of Ministers' Deputies

Parcours de femmes, Nov.2019

Prison Observatory, January 2016

European Committee for the Prevention of Torture and Inhuman or Degrading Treatment or Punishment (CPT) January 2018

Design:
Aproximar CRL, Cooperativa de Solidariedade Social

EESPIP 2018

Project number: 2018-1-FR01-KA204-047670

Co-funded by the
Erasmus+ Programme
of the European Union